

Y a-t-il une crise de la succession des compagnies de théâtre de création?

En mars dernier, l'Association des compagnies de théâtre (ACT) conviait le milieu théâtral à une discussion sur la succession des directions artistiques à la tête des compagnies « à créateur ». L'événement a réuni au Théâtre d'Aujourd'hui de nombreux intervenants préoccupés par la question de la succession et par la situation actuelle d'extrême précarité que vivent bon nombre de compagnies de théâtre de création fondées après 1990. En mai, dans une lettre intitulée *Une crise morale au sein du milieu théâtral québécois*, un groupe d'artistes et de travailleurs culturels a interpellé les conseils des arts, notamment sur les processus de transmission par lesquels des artistes, au moment de la retraite, lèguent leurs compagnies (et leurs subventions) à des plus jeunes. Depuis, le milieu théâtral s'est engagé dans un débat, que l'on peut certainement qualifier d'émotif, sur la réelle possibilité de léguer une vision artistique, sur les nouveaux modèles à mettre en place pour assurer une transition harmonieuse et sur le réaménagement équitable des fonds publics, débat qui se poursuivra cet automne.

Y a-t-il une crise de la succession des compagnies de théâtre de création? Trouver des réponses à cette question nécessite de poser d'abord un regard par-dessus notre épaule, non seulement sur notre jeune histoire culturelle, mais aussi sur les interventions de l'État en matière de soutien aux arts et à la culture et sur les impacts des politiques publiques que le gouvernement du Québec a adopté durant les années 1990. De plus, ce cadre d'analyse ne saurait être complet sans une mise en contexte de l'environnement socioéconomique actuel.

Les moments clés des 50 dernières années

Le Québec des années 1960 vibre au rythme de la révolution tranquille. Tout est possible, même les rêves les plus inaccessibles. Les Québécois s'émancipent, la société se mobilise et bâtit son avenir, l'élan collectif est grand car le Québec se donne les moyens de ses ambitions. Le gouvernement de Jean Lesage, élu en 1960, crée le ministère des Affaires culturelles qui voit le jour en 1961 et dont le premier titulaire est Georges-Émile Lapalme. Rapidement, sous l'impulsion de la vision de ce dernier, le ministère des Affaires culturelles met en place un mode de financement de la création artistique professionnelle. Cette décennie insuffle une grande vigueur au développement des arts dramatiques professionnels.

Durant la décennie des années 1970 de grandes institutions culturelles voient le jour, dont la Place des Arts et le Grand Théâtre de Québec, tandis que pour les industries culturelles, l'intervention des pouvoirs publics a pris la forme de différentes mesures visant leur développement, dont la mise en place des systèmes de protection des droits des artistes et d'un dispositif fiscal approprié. Durant cette même décennie, le théâtre de création québécois acquiert une signature artistique qui lui est propre. La grave crise économique de 1982 a eu un impact indéniable sur la société québécoise. La morosité collective qui s'est alors installée perdure encore aujourd'hui. Durant cette même décennie, plusieurs

compagnies de création vivent de sérieux problèmes financiers. Fait intéressant à noter, la décennie des années 1980 voit grandir le poids des industries culturelles dont le développement s'accélère grâce aux mesures mises en place par le gouvernement. En effet, au cours des années 1980, certaines dispositions législatives et de nombreux programmes d'aide sélective ont été mis de l'avant ou renforcés. Tout juste avant l'adoption de sa politique culturelle, le gouvernement du Québec a innové en matière de soutien à la production cinématographique et télévisuelle avec la création du programme de crédits d'impôt remboursables à la production pour ce secteur, en remplacement d'abris fiscaux jugés non performants.

Avec en toile de fond l'assainissement des finances publiques (rappelons-nous le concept de « réingénierie de l'État »), la décennie des années 1990 a été aux premières loges d'une démarche globale de réorganisation des modes d'intervention de l'État pour le milieu culturel et les régions. En 1992, Québec adopte la première politique culturelle nationale en Amérique du nord. *Notre culture, notre avenir* confirme l'importance que le gouvernement accorde aux arts et à la culture comme fondement de la société. La politique interpelle directement le palier municipal pour l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. L'adoption de la politique culturelle du Québec a eu pour effet de changer la vocation centrale du Ministère de la Culture avec la mise sur pied, en 1994, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). La responsabilité de soutenir l'art et les artistes est désormais assumée par le CALQ, éloignant du même souffle le Ministère de la Culture des préoccupations des artistes professionnels. En 1996, Québec adopte sa politique de diffusion *Remettre l'art au monde* et affirme l'importance d'offrir dans toutes les régions des spectacles de qualité représentatifs de la diversité des arts de la scène. Les orientations de ces deux politiques ont mis à l'avant-plan la préoccupation pour le gouvernement du Québec de rendre accessible les arts professionnels à tous les citoyens. Afin de répondre aux orientations des politiques, les différents paliers de gouvernement et les municipalités ont investi des sommes importantes pour les infrastructures culturelles.

Les années 1990 sont également marquées par l'élaboration de politiques culturelles municipales et de municipalités régionales de comté (MRC), ces dernières ayant pris le virage « culture » afin d'inscrire ce secteur dans leur stratégie de développement. Québec encourage et favorise l'intervention municipale en signant des ententes de développement avec celles qui se sont dotées de telles politiques. Les municipalités sont ainsi devenues des acteurs incontournables dans le développement et le soutien des arts et sont appelées à y jouer un rôle sans cesse grandissant. Toujours dans les années 1990 et malgré une intervention non négligeable des municipalités, les considérations financières sont au cœur des préoccupations de plusieurs compagnies de théâtre, principalement en raison de l'appui financier insuffisant des organismes de financement public et d'une économie généralement en crise. Fait intéressant à noter, absolument aucun compromis à la création n'est fait au profit du financement. L'immense talent des artistes et créateurs québécois ne se dément pas. En réaction à la faible augmentation des crédits du CALQ, le Mouvement pour les Arts et les Lettres (MAL) est fondé en 1999.

Le nouveau millénaire voit les tendances amorcées en matière d'intervention des pouvoirs publics durant les années 1990 se poursuivre, voire s'accélérer pour certains principes. Le courant de pensée néolibéral et la marchandisation de la culture oblige le théâtre québécois à s'intégrer à une économie de marché, ce qui a une incidence importante sur la façon de produire et de diffuser le théâtre. L'intervention publique n'échappe pas au courant de pensée néolibéral, ce qui influence l'élaboration et la gestion des programmes d'aide financière. Les exigences de plusieurs programmes de subvention sont désormais reliées à d'autres critères liés à la gestion, à l'augmentation des revenus au guichet, aux revenus autonomes (l'objectif est d'encourager un financement accru des arts par les entreprises privées) et au volume de diffusion. Un autre aspect important du soutien public actuel aux arts est l'élaboration de programmes ponctuels par projet qui ont fait en sorte de favoriser un financement provisoire plutôt que de permettre l'accès à un soutien financier au fonctionnement. Soulignons que plusieurs de ces programmes ponctuels favorisent d'abord et avant tout l'intégration dans la pratique professionnelle des concepts de tourisme culturel, de médiation culturelle, etc. Durant cette même période, le programme Placements Culture (dont l'administration est confiée au CALQ) est institué, démontrant la volonté de Québec d'une plus grande participation de l'entreprise privée. Malgré le fait que cette volonté est souhaitable, il faut considérer que l'appui financier des entreprises et des fondations privées est souvent de courte durée et profite surtout aux grands organismes culturels.

L'environnement socioéconomique a une influence majeure. Il est donc judicieux de situer le contexte sociétal dans lequel l'adoption et la mise en œuvre des politiques et des interventions de l'État évoluent. Parmi les tendances les plus significatives, pensons à la mondialisation, à la prédominance de la pensée néolibérale qui place l'économie à l'avant-plan des préoccupations et à l'évolution des concepts de démocratie culturelle. Ces tendances font que le débat sur la place des arts dans la société devient de plus en plus centré sur une logique de marché, sur les retombées économiques de la culture et la participation citoyenne aux arts (pensons à l'Agenda 21C). Lorsque l'on parle de culture, ce n'est qu'une vision parcellaire du rôle et de la valeur des arts qui est désormais au cœur des débats publics, tendance qui s'observe au niveau mondial. Depuis les 20 dernières années, les décisions, les actions et les programmes d'aide financière de Québec – dont dépendent les organismes culturels professionnels, et qui découlent des politiques publiques – sont largement tributaires des tendances décrites plus haut. Les changements dans la société ont aussi un impact majeur sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque des arts et donc sur les choix politiques. Une illustration parfaite de ce dernier constat est que même si l'aide financière publique en culture a globalement augmenté, le soutien financier aux artistes et aux organismes soutenus par le CALQ stagne depuis plus de 10 ans. De plus, dans un contexte où l'économie bat de l'aile et où l'on observe une montée de la droite, le questionnement sur la nécessité pour les États de financer les arts est, ici comme ailleurs, de plus en plus présent.

L'impact sur la pratique professionnelle et sur la création

À la lumière de ce bref retour sur les moments clés des 50 dernières années d'interventions de l'État et de politiques publiques, on peut affirmer qu'un virage à 180° a été effectué depuis l'adoption de la politique culturelle du Québec de 1992. En effet, plus que l'artiste et l'acte créateur, c'est présentement l'accès aux arts et à la culture qui est au centre des interventions de l'État. Conséquemment, la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de développement et de soutien aux arts a considérablement changé l'environnement dans lequel évoluent les artistes professionnels. De plus, il y a un chaînon manquant entre les objectifs et les principes des politiques publiques (lesquels font consensus auprès des artistes et organismes artistiques professionnels) et les réalités de la pratique en théâtre de création. En effet, aucun critère ni aucune balise sur lesquels appuyer ces principes n'a été établi ce qui rend difficile, voire impossible, la mesure de l'atteinte des objectifs des politiques publiques particulièrement lorsqu'elles interpellent des organismes partenaires comme les municipalités.

Parmi les principales problématiques, il est pertinent de soulever que les nombreuses exigences des programmes de subvention font que beaucoup d'artistes doivent souvent créer une compagnie uniquement pour obtenir des fonds publics et réaliser leurs projets. La multiplication des sources de financement s'est traduite par un morcellement des programmes et par un manque de soutien au fonctionnement de base des compagnies menant à la difficulté d'assurer leur stabilité et leur pérennité. Autre problématique importante, les productions théâtrales ont maintenant une concurrence beaucoup plus vive en raison de l'abondance de l'offre culturelle en théâtre et en variété, des phénomènes sociaux et de l'évolution fulgurante des technologies, ce qui a un impact sur la diffusion et sur la capacité de la société québécoise d'absorber les productions culturelles. En matière de diffusion internationale, malgré les programmes dédiés à la tournée, les incertitudes de la politique canadienne (les coupures inattendues des programmes PromArt et Routes Commerciales l'illustrent de façon éloquente), les restrictions budgétaires en Europe francophone et les contrôles administratifs accrus aux États-Unis, pour ne citer que ces exemples, font de l'ensemble de la diffusion à l'international un champ d'incertitudes. La diffusion des œuvres théâtrales demeure plus que jamais, au Québec comme à l'étranger, un enjeu important pour les compagnies de création.

C'est toujours au Québec que les gouvernements de tous les niveaux dépensent le plus par habitant (fonctionnement, investissements et subventions) pour les arts : en 2009-2010, le Québec a dépensé 389\$ par personne (374\$ en 2008-09, 361\$ en 2007-08 et 335\$ en 2006-07), suivi par l'Île-du-Prince-Édouard avec 351\$. L'Ontario a pour sa part dépensé 269\$ par personne¹. Cependant, sur une période de temps significative, la plupart des rapports d'analyse sur le financement public concluent à une diminution constante du soutien financier aux organismes artistiques des paliers de gouvernement fédéral et provincial, situation qui prévaut également pour les organismes de diffusion. En théâtre, le

¹ Source : <http://www.hillstrategies.com/fr/content/d%C3%A9penses-publiques-au-titre-de-la-culture-2009-2010>

mémoire du CQT *l'Évolution du financement alloué par le Conseil des arts et lettres du Québec à la discipline théâtre de 1999 à 2008*² fait état d'une hausse infime de 2,41% entre les saisons 1999-2000 et 2008-2009 du montant de l'enveloppe financière du CALQ dédiée aux compagnies de théâtre subventionnées au fonctionnement. Ce montant est passé de 14,6 M\$ à 14,9 M\$. Cette augmentation en dollars courants cache cependant une baisse significative de près de 14% en valeur constante. Si les compagnies subventionnées au fonctionnement doivent composer avec de maigres hausses de leur financement, l'enveloppe budgétaire du CALQ consacrée aux projets de production en théâtre a été réduite de façon substantielle, passant d'un montant supérieur à 1 M\$ en 1999, à 667 000\$ en 2008-2009, soit une réduction de 33,34%. Ce sous-financement s'est traduit par une diminution de moitié du nombre de compagnies subventionnées : elles sont passées de 60 à 31.

Toujours en matière de financement, de nombreuses études sur le financement public démontrent que la part des municipalités dans le financement de la culture est de plus en plus importante et que, loin de se stabiliser, elle augmente constamment (les municipalités du Québec ont dépensé 739,5 millions de dollars pour la culture en 2010, une hausse de 17,6 % par rapport à 2008)³. Malgré les nombreux exemples probants de collaborations réussies entre les municipalités et les organismes culturels professionnels, plusieurs enjeux demeurent. Dans un contexte où c'est largement la culture au sens anthropologique du terme (lequel inclut les arts) qui occupe l'espace public, la place de cette dernière dans les priorités municipales est totalement tributaire de l'intérêt et de la sensibilité des élus pour les arts professionnels. La place qu'occupent les arts et la culture dans les budgets municipaux est donc directement proportionnelle à la stricte volonté des élus d'investir ou non dans ce secteur. Une des sources de la problématique qu'illustre l'action des municipalités dans le cadre des politiques culturelle et de la diffusion, est que la préoccupation première de Québec est le soutien et l'accessibilité des arts professionnels alors que celle des municipalités est de donner des services aux citoyens. Les préoccupations de part et d'autre étant divergentes, avoir la même interprétation des principes et des objectifs de ces politiques posent un immense défi. Le mouvement de transformation sociale qu'est la pression que peuvent exercer les citoyens sur les élus locaux par leur intérêt et leur plus grande implication dans la vie politique municipale est certainement un autre aspect qui n'est pas à négliger. Les impacts de cette pression sont encore à mieux comprendre du fait qu'elle exerce une influence certaine sur les décisions des élus.

Malgré le consensus des études sur les retombées économiques et sur l'apport des arts à la société, la performance du secteur culturel et la reconnaissance des artistes d'ici ainsi que le financement adéquat des arts par les instances publiques sont loin d'être acquis. Il y a lieu de s'interroger sur les motifs des paliers supérieurs de gouvernement de réformer, d'abolir ou de diminuer dramatiquement leurs contributions financières dans certains programmes jugés non performants, souvent sans avoir été soumis au préalable à une analyse fouillée des conséquences de ces choix sur la pratique

² Source : http://www.cqt.ca/documentation/financement_public

³ Source : <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2012/mai/mai1216.htm>

professionnelle (pensons à la Brigade Volante). Soulignons également que l'opinion publique demeure réticente à une plus grande implication financière de l'État dans le financement des arts. Nos concitoyens connaissent mal le milieu artistique professionnel, certains paradigmes étant particulièrement tenaces. De ce fait, l'État se voit conforté dans ses orientations et ses décisions. Malgré cela, et considérant l'étroitesse du marché québécois ainsi que les enjeux reliés à la question identitaire, il faut admettre que l'action de l'État est toujours indispensable pour corriger les inégalités du marché et pour assurer la vitalité artistique du Québec.

Qu'en est-il de la succession des compagnies de théâtre de création?

Certes, la question de la succession comporte des enjeux fondamentaux qui doivent assurément être pris en compte. Elle s'inscrit dans le contexte plus large et infiniment plus complexe de la problématique qu'est le soutien à la création professionnelle. De plus, il faut considérer que le théâtre de création québécois a véritablement pris son essor dans les années 1970. Il s'est construit et s'est développé de manière remarquable depuis les 40 dernières années, en grande partie sous l'impulsion et l'intervention des pouvoirs publics. Ainsi, des auteurs dramatiques, des metteurs en scène, des interprètes et des concepteurs scéniques de grande valeur ont choisi de fonder des compagnies théâtrales pour consacrer le meilleur de leur talent et de leurs énergies créatrices à inventer, de toutes pièces, un théâtre s'adressant spécifiquement au cœur et à l'intelligence de différents publics, aux adultes comme à l'enfance et à la jeunesse. Aujourd'hui, les compagnies professionnelles québécoises de toutes générations et aux esthétiques les plus diverses présentent ici et à l'étranger des œuvres théâtrales fortes, significatives et de très grande qualité à des publics diversifiés.

En raison de la très jeune histoire théâtrale du Québec, plusieurs directions artistiques de compagnies de théâtre qui ont été fondées il y a 30 à 40 ans prendront leurs retraites durant une même période de temps. Les extraits des résultats de *l'Enquête sur la succession aux postes de direction générale et artistique dans les OBNL culturels du Québec*⁴ présentés dans le cadre d'un colloque de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) indiquent que 46% des directions envisagent un départ dans moins de 6 ans. Soulignons que 27% des répondants à cette enquête sont liés à la fondation. La question de la succession des directions artistiques dans les compagnies de théâtre est de ce fait un sujet en soi qui mérite une profonde réflexion puisqu'il marque une nouvelle étape à franchir pour le théâtre professionnel québécois. De ce point de vue, il n'est pas pertinent de parler de crise de la succession car cette problématique s'inscrit d'abord et avant tout dans l'évolution de la discipline. Préserver l'héritage des fondateurs, utiliser et transformer ce qui sera légué, réinventer les modèles actuels sont autant de défis qui attendent tout le milieu théâtral. Déjà, la discipline a connu une sorte de « sélection naturelle » qui s'est effectuée dans le temps et qui vraisemblablement se poursuivra, puisqu'au fil des ans, des compagnies ont fermé, d'autres ont été créées, d'autres se sont transformées et d'autres encore ont connu une transmission de leur direction artistique.

⁴ Enquête réalisée par le Groupe de recherche sur les organismes à but non lucratif, communautaires ou culturels de HEC Montréal dirigé par Johanne Turbide.

Alors de quelle crise parle-t-on?

La véritable crise est le manque criant et chronique de soutien à la création artistique professionnelle. La situation actuelle perdure depuis de nombreuses années ce qui la rend maintenant insoutenable pour plusieurs compagnies théâtrales qui sont à bout de ressources et qui ne voient pas le jour où un revirement de situation sera possible. Le théâtre de création professionnel vit cette crise de façon viscérale en raison, entre autres, de la structuration du milieu théâtral (les impératifs administratifs qu'imposent les ententes collectives avec les associations d'artistes en est un exemple) et de l'impact de plus en plus accablant des conséquences du virage pris depuis l'adoption des politiques publiques. Le financement public en théâtre est devenu largement tributaire des tendances sociétales, lesquelles modulent les actions, les orientations, et ultimement, les décisions du gouvernement. L'évolution des programmes d'aide financière, plutôt que se rapprocher des pratiques et des artistes et d'en suivre l'évolution, suit une logique toute autre ; l'influence de l'environnement socioéconomique prévaut dans les choix gouvernementaux sur les besoins de la création. De ce fait, le soutien financier public à la création est devenu mal adapté, dans sa forme et ses montants, aux aspirations du milieu théâtral. Les artistes étouffent faute de moyens. Il n'y a pas de demande pour l'art. Il y a des artistes qui créent et qui proposent leurs œuvres au public. De ce fait, traiter l'art comme une industrie à vocation économique, c'est en perdre l'essence. Pourtant, malgré les difficultés et les problèmes immenses dont il souffre, le théâtre actuel est éminemment vivant, novateur et présent sur les scènes du Québec et à l'international, ce qui pose un voile sur l'ampleur de la problématique. Notre théâtre de création bénéficie également d'une reconnaissance et d'une renommée mondiale. Mais pour encore combien de temps?

Tandis que le débat actuel sur la place des arts dans la société est centré sur l'accès et la participation citoyenne aux arts, la culture (au sens anthropologique du terme), ses retombées économiques et son apport à l'identité et au développement des municipalités, la réflexion sur le soutien et la reconnaissance de la pratique artistique professionnelle s'avèrent plus pertinentes et plus nécessaires que jamais. Tout en reconnaissant qu'il est fondamental de préserver l'accès et la participation citoyenne aux arts, force est de constater que le financement public des arts et de la culture est en déséquilibre : le financement de la création artistique professionnelle diminue, tandis que le financement augmente en médiation et en tourisme culturel, dans Placements culture ou dans les ententes de développement culturel. Il est impératif que nos sociétés reconnaissent que l'art joue un rôle inestimable, tant sur le plan individuel que collectif. Considérant que les arts sont un puissant vecteur de cohésion sociale et de construction de la citoyenneté, l'État a un rôle primordial à jouer. Le soutien des arts doit devenir aux yeux de nos gouvernements aussi fondamental et vital pour la société que l'éducation ou la santé.

Il y a péril en la demeure. Un virage majeur s'impose pour que la dramaturgie québécoise ne perde pas ses acquis, lesquels sont de plus en plus fragiles. Si rien n'est fait, c'est toute une génération d'artistes

qui n'aura connu qu'une grande précarité. Paradoxalement, Québec affirme haut et fort l'importance des arts et de la culture dans les priorités du gouvernement. À très court terme, il faut agir sur la problématique du financement de base des compagnies de création. Une piste est la bonification conséquente des enveloppes d'aide financière du CALQ avec les évaluations nationales des demandes au fonctionnement et aux projets faites par les jurys de pairs. Avec la création artistique professionnelle au cœur des préoccupations, un grand chantier sur la question du soutien à la création artistique professionnelle doit impérativement être entrepris. Un bilan des 20 dernières années d'intervention dans le cadre de la politique culturelle nationale *Notre culture, notre avenir* s'impose. Aucun programme d'aide financière ne peut répondre à l'ensemble du milieu théâtral et encore moins répondre à l'évolution et à l'hybridation des pratiques. Conséquemment, le financement public des arts doit évoluer et devenir plus « organique », souple et simple pour suivre l'écologie propre à chaque discipline, et s'adapter aux réalités les plus variées possibles. Replaçons l'artiste, non seulement au cœur des préoccupations, mais aussi au cœur des discussions et des décisions pour créer une réelle synergie entre les instances publiques et les artistes, et ainsi arrimer les objectifs des différents programmes aux réalités quotidiennes de la pratique professionnelle de nos créateurs.

Comme société, trouvons-nous acceptable le fait que des citoyens (ceux-là même qui nous gouvernent et qui sont à la tête de nos entreprises et de nos institutions), notaires, avocats, économistes, ingénieurs, et cetera, puissent obtenir un diplôme universitaire de 2^e cycle avec très peu de culture générale et sans jamais avoir mis les pieds dans une salle de spectacle professionnelle ou dans un musée d'art contemporain? Trouvons-nous acceptable que plus de 60% des élèves inscrits à l'extérieur des grands centres que sont Montréal et Québec n'aient pas assisté à une seule représentation théâtrale dans le cadre de sorties scolaires⁵? À l'évidence, les solutions pour un véritable soutien à la création artistique professionnelle ne sont pas que financières. C'est également une question de choix collectifs.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une révision en profondeur, non seulement des programmes gouvernementaux mais surtout des paradigmes dans lesquels ces derniers s'inscrivent, la question de la succession mérite que l'on s'y penche pour ce qu'elle est. Avec en toile de fond le regard historique sur l'évolution de la création théâtrale québécoise et la compréhension de l'influence des facteurs de l'environnement socioéconomique, les discussions doivent s'enrichir des multiples voix du milieu théâtral qui s'exprimeront dans les mois à venir. Lors de la transmission de la direction artistique d'une compagnie de théâtre de création, considérant le contexte particulier dans laquelle elle s'effectue, la question à poser ne devrait-elle pas être : est-ce que ça fait du sens?

⁵ Source : *Fréquentation du théâtre par les élèves du primaire et du secondaire du Québec dans le cadre des sorties scolaires*, CQT, juin 2009.